

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 25 octobre 2021

Par suite d'une convocation en date du 18 octobre 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 octobre 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

| | |
|----------------------------|------------------------------------|
| M. AUBERT Michel | Mme CHIVELAS Brigitte |
| M. CROS Samuel | Mme GAGNARD Céline |
| M. DEDIDIER Sylvain | Mme GIGON Christine |
| M. FLECHON Vincent | Mme LEVEQUE Marie-José |
| M. LECOMTE Marc | Mme ROSE-LEVEQUE Christelle |
| M. LEFEBVRE Jacques | Mme VALLIER France |
| M. THÉRY Jacques | |
| M. VOLLE Stéphane | |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme **CLOEZ** Sonia a donné procuration à M. **DEDIDIER** Sylvain

Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

M. **HERNANDEZ** Guy a donné procuration à M. **LEFEBVRE** Jacques

Absent

M. **ALLIER** Jérôme

*M. **LECOMTE** Marc a été élu secrétaire de séance.*

DELIBERATION N° 04 -25/10/2021
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COUXOISES

Monsieur **THÉRY** Jacques, adjoint au Maire, informe les élus des trois dossiers de demande de subvention déposés.

Le premier dossier émane de l'Association «**ARDE TEXTILES** » pour l'organisation sur le territoire de la commune de COUX d'une exposition Patchwork les 20 et 21 novembre 2021. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300 €, pour un budget prévisionnel de 830 €.

Le deuxième dossier a été déposé par l'Association «**RENCONTRES GÉNÉRATIONS** » pour l'organisation de leur fête du 14 juillet 2021. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500 €, pour un budget prévisionnel de 4 210 €.

Le troisième dossier vient de l'Association «**UN JOUR UN LIEU** » pour l'organisation d'une balade contée le 27 août 2021 dans les rues du village de COUX. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 250 € pour un budget prévisionnel de 550 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide** à l'unanimité, de valider une subvention pour l'Association « ARDE TEXTILES » d'un montant de 300 €.
- **décide** à l'unanimité, de valider une subvention pour l'Association « RENCONTRES GÉNÉRATIONS » pour un montant de 500 €.
- **décide**, de valider une subvention pour l'Association « UN JOUR UN LIEU » d'un montant de 250 €, par 16 voix pour, 2 abstentions (M. LEFEBVRE Jacques étant président de l'Association « Un jour un lieu » est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote, (vote personnel + vote par procuration).
- **Dit** que ces subventions seront mandatées sur le chapitre 65 compte 6574 par une décision modificative prélevant du chapitre 67 compte 678 ce même montant.
- **Précise** que la subvention ne sera versée qu'une fois la manifestation passée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jeanne", written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.